



FORMATION PRESIDENT DU CHSCT

Formation
Disponible
En inter

Pour un bon fonctionnement du CHSCT

Objectifs

- Connaître le rôle et les missions du CHSCT
- Connaître les droits et devoirs de chacun
- Organiser le fonctionnement du CHSCT
- Connaître les dernières obligations réglementaires liées à la sécurité

Public sans prérequis

- Direction ou représentant de la direction

Durée

- 1 jour

Moyens pédagogiques

- Echanges, retours d'expériences

Lieu

Stages inter-entreprises

PARIS et GRENOBLE

Stages intra-entreprise

Dans vos locaux sur toute la France

M1. LES ACTEURS DE LA SECURITE

- Rôle et missions du CHSCT, de l'inspection du travail, de la CARSAT, du médecin du travail

M2. LE FONCTIONNEMENT DU CHSCT

- La composition du CHSCT
- La mise en place et le renouvellement
- L'organisation des réunions
- L'organisation des visites
- Le bilan et le programme annuels de prévention
- L'information et la consultation du CHSCT
- Droits et obligations des membres du CHSCT
- Les situations exceptionnelles

M3. L'ETENDUE DES MISSIONS DU CHSCT

- La place du CHSCT dans l'entreprise
- Revue des missions du CHSCT

M4. L'ESSENTIEL REGLEMENTAIRE

- Les incontournables de la réglementation sécurité
- Focus sur les obligations récentes et derniers cas de jurisprudence





FORMATION PRESIDENT DU CHSCT

Pour un bon fonctionnement du CHSCT

Organisation des formations

Président du CHSCT : formations inter-entreprises

PARIS - La Défense / GRENOBLE

Président du CHSCT : formations intra-entreprise

Dans vos locaux, nos formateurs interviennent sur toute la France et DOM TOM

AQSE possède une expérience multisectorielle du fonctionnement des CHSCT. Ci-dessous quelques exemples, par secteur d'activité, d'entreprises et organismes dans lesquels nous formons les Présidents et les membres du CHSCT :

Banques, assurances et autres : American Express, CMP Banque, ING Direct, Natexis Investor Servicing, MGEN, Mutuelles de France, Legall and General, Caterpillar Finance France, Shearman et Sterling, ING Lease France

Ingenierie - telecom : Alten, B3G Telecom France, Ciril, Corys Tess, Convergys, Devoteam, Orange Business, France Telecom, Sun Microsystems, Teamlog, Unilog IT, Yahoo France, Proxiserve, Mentor Graphics, SGI, Rockwell Collins, Lore, Cegelec, Burgeap, EIF, Telindus, Streamwide, Millennium, Astek, Top Info, Magna Steyr, Dattaliance, Sodifrance, Ajilon Engineering, Darva, Datafirst, Opsys, Ingres France, Fastbooking, Novedia Solutions, Devoteam, Etde, Osiatis System, Lefebvre Software, 2C2I, ERM France, Mediane Systeme

Chimie et divers : Technic France, Amcor, Lalliard Bois et Derivés, Centre Technique du Cuir, Total, Telma SA, Tencate Geosynthetics, Gattefosse, Avitair, Berrod SA, Charrier TP, Sol France, BASF Agri-Production

Commerce : Bonne journée, Fnac Éveil et Jeux, Intermarché, Leroy Merlin, Lina's, Monoprix, Select Service Partner, Cookson Clal, Jean Delatour, Franprix, Naturalia, Rue du Commerce, Dismo, Orlande, Super U Vaucresson, Rutronick, les Nouveaux Robinsons, Murat SA, Autogrill Aéroport

Enseignement : Université Catholique de Lyon, École Sainte Famille Sainte-Marie, École des Mines, Ligue pour l'enseignement, Lycée Paul-Claudé, CFA BTP Loire, AFOBAT RP, Cours Maintenon, ERTS, Esmod, Centre Scolaire Jeanne d'Arc, IME Vert Pré, Arapej, ESSCA

Environnement : Tiru, SEVESC, Nantet Locabennes, Valespace, Trialp, SUEZ Environnement, Euro Vert, SIRA, Vinci Environnement

Fonction publique et assimilé : CROUS Rhône-Alpes, La Cour des Comptes, Ministère du Travail et des Affaires sociales et de la Santé; ARS océan Indien, CCI Ile de la Réunion.

Industrie agroalimentaire : Biscuits Bouvard, Cave de Die, Groupe Refresco, Brioches Pasquier, Soleco Florette, Valrhona, Biscuiterie de la Tour d'Albon, Eaux minérales de Saint-Alban

Industrie métallurgie : Alliance métal, Amcor, Eternit, Fonderie Giroud, Leborgne SAS, Photowatt, SGI, Shurgard, Soitec, Total, Unidecor, Tyco Electronics, Icopal SAS, Aldes, Eiffel, SAEI, Sofradir, Ulis, Fenwick, CIAT, JTEKT HPI, Thales, NGK Spark Plus, Becton Dickinson, Cooper Capri, SEA, Neuvibox, FMS Manuloc

Services techniques à l'industrie : Canberra France, Cofatech/Omega Concept, Hydrokarst, Rentokil Initial, Sin et Stés, Proxiserve, Gesti Pro, Iota Industrie, Cete Apave Sud Europe, Silliker, National Instruments, Veritas

Insertion, aide à la personne, logement : Centre départemental Enfance et Famille, Fondation d'Auteuil, Fontaine insertion, Union sociale pour l'Habitat, Val-d'Oise Habitat, Habitat social français, ADPA Bourgoin-Jallieu, Armée du salut, Groupement d'oeuvres sociales de Belleville, Clavim, Maison de retraite Marcel-Paul, EHPAD la Chamade, Mas de Civergols, Association des paralysés de France, Association OMEF, Altys Gestion, Leman Habitat, Areram, AP'AIPS, ARI Itep les Bastides, Association Arc en Ciel, Habitat et Urbanisme, Alliade, EHPA Notre Dame de la Providence, SOS Drogue International, OPH Hate Savoie, Antony Habitat, Centre Médico Social de Montrodât

Recherche : Inserm Transfert, CEA, Laboratoire de Fractionnement et de Biotechnologie, Danone Research, Sanofi Pasteur, Science et Médecine, Quintiles Benefit

Santé : Clinique des Ursulines, Clinique de Montier-la-Celle, Centre chirurgical Marie-Lannelongue, Centre hospitalier de Nanterre, Hôpital local intercommunal Bourg-de-Tizy, IMB le Bercaill, Clinique du Côteau, AEPC, Fondation Léonie-Chaptal, Institut Alizarine, La Maisonnée, AGECSA, Fondation MVE Clairefontaine, Science et Médecine, Skyepharma

Services : GRP Sécurité, Evergreen Laurel Hotel, Hôtessees Birdies, Sovect, Corio France, Primaphot, Locarchives, Global Média Santé, Clear Channel, Tir Groupé

Transport - logistique : GLD Distribution, Corsair, Ectra, Swissport France, Trans Fensch, BM Chimie, World Courier



FORMATION PRESIDENT DU CHSCT

Pour un bon fonctionnement du CHSCT

Conditions Générales

Article 1 - Objet : Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle inter-entreprises ou intra-entreprise organisées par AQSE Conseil Formation.

Article 2 - Inscription - Règlement : L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'une commande écrite signée par l'employeur du ou des participant(s) sous la forme de bulletin d'inscription, d'une convention de formation ou d'une confirmation sur papier à en-tête de l'entreprise.

La demande d'inscription doit comporter :

- Le titre de l'action de formation et sa référence ;
- Les dates de la session choisie ;
- Le(s) nom(s) et prénom(s) du ou des participants ;
- Les coordonnées précises de l'entreprise (adresse, téléphone, télécopie, numéro SIRET, etc.) ;
- Le destinataire de la facture et ses coordonnées ;
- L'adresse d'envoi de la convention lorsqu'elle est différente de celle du destinataire de la facture.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée du règlement de la totalité de la formation toutes taxes comprises, correspondant ou de l'accord de l'organisme gestionnaire des fonds de formation de l'entreprise. Le règlement peut être effectué par chèque bancaire ou par virement. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe à l'entreprise. La feuille de présence et les attestations individuelles de formation sont envoyées à la fin de la formation.

Article 3 - Convention de formation : AQSE Conseil Formation établit une convention de formation ou une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Article 4 - Convocation - Justificatifs : Pour les actions de formation inter-entreprises, une convocation nominative accompagnée d'un plan d'accès est adressée au responsable chargé de l'inscription environ deux semaines avant le début de la session de formation. Celui-ci doit les retransmettre à chaque participant. Sauf indication contraire lors de l'inscription, les convocations sont expédiées à l'adresse de l'entreprise ou par mail.

À l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, certificat, ...) sont adressées à l'entreprise ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

Article 5 - Prix : Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription ; La TVA, au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du client.

Le prix comprend : l'animation et la documentation remise à chaque participant. Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.

Le prix ne comprend pas : les frais du repas de midi qui restent à la charge de l'entreprise ou de chaque stagiaire.

Article 6 - Report - Annulation : AQSE Conseil Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe l'entreprise dans les plus brefs délais. Au choix de l'entreprise, AQSE Conseil Formation reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. L'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Pour les actions de formation inter-entreprises, l'annulation du fait de l'entreprise notifiée à AQSE Conseil Formation, par écrit, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la session, donne lieu à remboursement intégral des sommes perçues. Pour une annulation intervenant moins de 15 jours ouvrés avant le début de la session, une participation égale à 50 % du coût total de la formation est retenue. En cas d'absence, totale ou partielle, d'un participant à une session de formation, quel qu'en soit le motif, l'entreprise ne peut prétendre à aucun remboursement ou avoir.

Pour les actions de formation intra-entreprise, lorsque l'annulation intervient 15 jours ouvrés avant le début de la session, AQSE Conseil Formation procède au remboursement des sommes perçues. AQSE Conseil Formation se réserve toutefois le droit de déduire les frais qu'elle justifie avoir engagés en vue de la session annulée tels que les frais de location de salle, de matériel, d'impression de documents... Si besoin, l'entreprise s'engage à se substituer à l'organisme gestionnaire de ses fonds de formation pour l'application des articles ci-dessus.

Article 7 - Règlement des litiges : En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, AQSE Conseil Formation et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.



FORMATION PRESIDENT DU CHSCT

PARIS

Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	2 juillet 2018		
<input type="checkbox"/>			

Lieux : Paris-La Défense/Tour Ariane
Toute inscription devra être accompagnée du règlement (En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters CHSCT :

GRENOBLE

Bulletin d'inscription sur demande

Entreprise :

Raison sociale.....
 Adresse.....

 Téléphone.....Effectif.....
 N° SIRET.....

Responsable de l'inscription :

Mlle Mme M. Téléphone.....Portable.....
 Nom.....Prénom.....
 FonctionE-mail.....

Participant à la formation :

Nom (s)	Prénom (s)	Fonction (s)

Règlement : 410 € HT soit 492 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par courrier, par fax ou mail.





FORMATION PRESIDENT DU CHSCT

GRENOBLE

Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	2 juillet 2018		
<input type="checkbox"/>			

Lieux : Grenoble-Seyssinet-Pariset
Toute inscription devra être accompagnée du règlement (En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Entreprise :

Raison sociale.....
Adresse.....
.....
Téléphone.....Effectif.....
N° SIRET.....

Nos autres Inters CHSCT :

PARIS
Bulletin d'inscription sur demande

Responsable de l'inscription :

Mlle Mme M. Téléphone.....Portable.....
Nom.....Prénom.....
FonctionE-mail.....

Participant à la formation :

Nom (s)	Prénom (s)	Fonction (s)

Règlement : 410 € HT soit 492 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par courrier, par fax ou mail.